



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 Juin 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Flora LAPERNE

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

10 - BUDGET PARTICIPATIF : MISE À JOUR DU REGLEMENT

Il est rappelé à votre assemblée que le règlement du Budget participatif a été validé par délibération du 14 décembre 2020 et du 27 Septembre 2021.

L'évaluation du dispositif a donné satisfaction. Néanmoins, il est proposé de faire évoluer le règlement afin d'augmenter l'enveloppe globale annuelle à 60 000 € tout en précisant que les projets devront respecter un montant de 40 000 € maximum.

Il est également proposé d'accompagner davantage les porteurs de projets lors du dépôt des projets avant qu'ils ne soient présentés à la commission Démocratie Participative pour instruction et arbitrage.

VU le projet de règlement annexé à la présente,

VU l'avis favorable de la commission démocratie participative du 20 mai 2026,

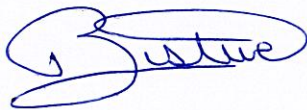
Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de l'appel à projets citoyens établi dans le cadre du budget participatif tel que proposé en annexe.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 3/06/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

